

« NOUVEAUX COMPORTEMENTS, NOUVELLE GRH ? »
XXIème CONGRES AGRH - DU 17 AU 19 NOVEMBRE 2010
RENNES / SAINT-MALO



I : PRESENTATION DES INTENTIONS DE COMMUNICATIONS ET DES TEXTES COMPLETS

Normes de présentation des intentions de communications (date limite le 1/02/2010)

L'intention de communication est présentée en utilisant le formulaire téléchargeable en cliquant sur le lien suivant : [Formulaire d'intention de communication](#)

Le formulaire est ensuite à renvoyer à l'adresse suivante : agr2010@univ-rennes1.fr

Normes de présentation des propositions de communications (date limite le 2/04/2010)

La proposition est à envoyer par mail à l'adresse suivante : agr2010@univ-rennes1.fr

Le nom du fichier doit **impérativement** être composé du nom de l'auteur suivi de agrh2010, par exemple pour un article proposé par Albert Garmant le nom du fichier doit être : [garmantagr2010.doc](#)

Les textes doivent reprendre les normes de la feuille de style téléchargeable : [normes de présentation](#)

II : DEROULEMENT DES ATELIERS

Présentation des communications

Chaque atelier est d'une durée de 1h30. Trois communications sont présentées dans chaque atelier. Les auteurs d'une communication disposent de 15 minutes maximum pour présenter leur papier.

Les auteurs devront mettre l'accent sur la problématique de la recherche, la démarche méthodologique, les principaux résultats ainsi que les contributions théoriques, empiriques et opérationnelles de la recherche. Il est demandé d'éviter des présentations trop longues des cadres théoriques, des typologies ou des détails méthodologiques et de résultats.

Les auteurs devront apporter une clé USB pour une présentation power point au format Windows antérieur à Vista, de manière à éviter tout incident technique.

Animation des ateliers

Les présidents d'ateliers animeront la discussion de chaque communication pendant 13 minutes maximum.

Pour chaque papier, il est demandé au président d'atelier de préparer une réflexion générale et une question, de manière à lancer les échanges avec le public. La discussion de chaque communication devra être limitée à 13 minutes pour la bonne gestion des ateliers.